

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Le Préfet

Tarbes, le 20 août 2009

Madame la Présidente,

Par courrier du 21 juillet 2009, vous m'informez d'une étude menée par l'association Nature Midi-Pyrénées auprès des exploitants agricoles des vallées d'Arrens, Cauterets et Luz, relative à l'installation de nouvelles zones d'équarrissage à destination des rapaces nécrophages. Vous me demandez de mettre un terme à cette étude.

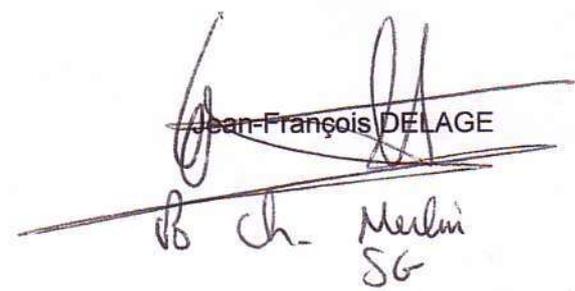
J'ai le regret de vous faire connaître que je ne puis accéder à votre demande dans la mesure où il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les activités d'une association régulièrement constituée dès lors que ses actions respectent le cadre légal et réglementaire.

Je souhaite cependant vous faire part de mon entière adhésion aux travaux du comité interdépartemental de suivi du vautour fauve présidé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Sur ce sujet, il fut décidé lors du comité du 17 juin dernier de maintenir une tolérance pour l'équarrissage naturel en zone de montagne et de refuser sans aucune dérogation possible la création de nouvelles placettes ou la régularisation des placettes clandestines existantes dans la zone de piedmont. Je m'attacherai donc à mettre très strictement en oeuvre ces orientations dans le département des Hautes-Pyrénées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Madame Marie-Lise Broueilh
Présidente de l'association pour
la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
16, Rue du Docteur Bergugnat
65400 - Argelès-Gazost


~~Jean-François DELAGE~~

Copie : Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Sous-Préfet d'Argelès-Gazost
DDSV - DDEA